

CENTRES DE COMPÉTENCES DE L'ARTISANAT

Marc Ant: «Du sur mesure pour les entreprises»

14 OCTOBRE 2015 05:56

Le

Par Frédéric Antzorn

professeur Marc Ant a pris en charge le 1^{er} août les centres de compétences de l'artisanat, qui dispenseront d'ici la fin de l'année prochaine les futures formations – pour les métiers du bâtiment – du génie technique et du parachèvement. Une première qui en appellera d'autres. Explications.



Marc Ant: «Notre souhait est simplement de répondre à la demande et aux besoins des entreprises.»

(Photo: Christophe Olinger)

Monsieur Ant, le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter les conclusions – particulièrement critiques – d'un rapport de l'Université du Luxembourg concernant la situation de la formation professionnelle au Luxembourg. Qu'en avez-vous pensé?

«Je m'occupe de formation professionnelle continue et non de formation professionnelle initiale. Je n'ai donc pas à réagir à ces critiques. La Chambre des métiers l'a fait. Des dysfonctionnements ont été constatés – sur l'incapacité de la formation professionnelle à répondre aux besoins des entreprises – et ils sont désormais actés. Voyons maintenant quels enseignements le ministère compétent tirera de ces conclusions et quelles suites il y donnera.

En tant qu'administrateur délégué, vous avez pris la direction des centres de compétences qu'a mis sur pied la Fédération des artisans pour le génie technique et le parachèvement, dans les métiers de la construction. Qu'est-ce qui a motivé cette décision?

«Le constat de base qui a été fait est que les entreprises ont besoin d'un niveau de formation supérieur à ce que l'école propose et que l'école n'est pas en mesure de répondre à cette demande et à ces besoins. Ce sont deux des raisons – il y en a d'autres encore – qui ont fait que nous avons créé les centres de compétences, qui visent à proposer des formations professionnelles plus adaptées et liées de manière plus directe aux besoins des entreprises.

Vous n'allez donc pas contribuer à résoudre les problèmes de la formation initiale...

«Non, pas vraiment. Et ce ne sont d'ailleurs pas les missions des centres de compétences. Nous sommes une initiative privée et représentons des entreprises par le biais de la Fédération des artisans, alors que la formation initiale relève du domaine public puisqu'elle est du ressort du ministère de l'Éducation nationale.

Nous ne sommes pas un contre-modèle de la formation initiale.

Marc Ant, administrateur délégué des centres de compétences de l'artisanat

Partager

La grande différence entre la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue est que nous nous adressons, en ce qui nous concerne, à des personnes qui disposent d'un contrat de travail. Un jeune qui sort de l'école ne peut pas venir chez nous s'il ne dispose pas d'un contrat de travail. En revanche, s'il en a un, il peut s'adresser à nous pour que nous puissions l'aider à progresser à travers les différents niveaux de formation que nous proposons. Ce sont deux logiques distinctes.

J'ajouterai encore que nous ne voulons pas faire de concurrence à la formation professionnelle initiale, dont nous ne sommes pas un contre-modèle. Notre souhait est simplement de répondre à la demande et aux besoins des entreprises. Nous travaillons dans le 'sur mesure'.

On vous connaissait jusqu'ici comme professeur d'université. Comment êtes-vous arrivé à la tête des centres de compétences? Avez-vous été dès le départ associé à ce projet?

«Je tiens à préciser tout d'abord que je travaille depuis plus de 20 ans en tant que consultant dans la formation professionnelle continue, notamment à travers des projets issus d'initiatives privées. Et ce n'est pas la première fois que je travaille pour la Chambre des métiers ou la Fédération des artisans.

Il y a un an et demi, l'initiative est née dans le cadre d'un projet européen dont l'objectif était de développer des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique pour le secteur du bâtiment.

Dans le cadre de la loi sur les maisons passives et de celle sur les maisons à énergie positive, il fallait réagir en proposant des formations pour que les entreprises et leurs ouvriers puissent acquérir de nouvelles compétences dans ce développement.

C'est à ce moment-là que j'ai été contacté, avec d'autres consultants, pour voir ce qu'il était possible de faire. Nous avons de suite considéré que si on ajoutait une couche de formation en efficacité énergétique à une formation qui n'existait pas vraiment ou qui du moins n'avait pas de fond ou de base, cela n'avait pas de sens.

Nous allons y aller doucement pour éviter de nous égarer.

Marc Ant, administrateur délégué des centres de compétences de l'artisanat

Partager

Dans une maison, il y a les fondations, il y a les caves, et l'efficacité énergétique n'est en fait que le grenier. C'est donc à ce moment que nous avons proposé de créer ce qu'on appelle un système cohérent de formation professionnelle continue, sur base du Cadre européen des certifications (CEC) que nous avons décidé de transposer dans le secteur de l'artisanat à Luxembourg.

On a proposé de faire le tout en une fois – et non seulement une formation continue en efficacité énergétique – en introduisant une logique systémique et cohérente pour créer quelque chose de complet et de bien structuré pour les métiers du bâtiment.

Aujourd'hui, on songe déjà à créer un troisième centre de compétences pour les métiers de l'ICT. Une étude est en cours dans ce sens. Et il y en aura encore d'autres certainement à l'avenir pour des secteurs comme par exemple l'alimentation, la mécanique ou que sais-je encore. Mais nous allons y aller doucement, pour éviter de nous égarer.

Quels sont les métiers que couvrent les centres de compétences dont vous assumez la direction aujourd'hui?

«Nous nous occupons de certains métiers du bâtiment avec d'une part le génie technique – autrement dit la lumière, les sanitaires, le chauffage, le ventilation ou encore les ascenseurs –, et d'autre part le parachèvement avec, à travers les fenêtres ou le bois, les métiers qui 'ferment' un bâtiment.

La survie des entreprises dépend de la compétence de leurs collaborateurs.

Marc Ant, administrateur délégué des centres de compétences de l'artisanat

Partager

L'idée qu'il y a derrière cette initiative est aussi la perméabilité. Parce qu'un des problèmes au Luxembourg est que quand vous n'avez pas eu votre diplôme en tant que jeune, il est extrêmement difficile ensuite de pouvoir entamer des voies de qualifications ultérieures.

En appliquant le modèle du Cadre européen des certifications, nous allons permettre à ceux qui suivront les différents modules de nos formations, avec les compétences qu'ils ont aussi acquises dans le cadre de leur travail, à progresser et à monter les échelons pour accéder à d'autres fonctions ou à d'autres métiers, verticalement ou horizontalement.

Cette formation continue est importante, car la survie des entreprises dépend de la compétence de leurs collaborateurs. Le Luxembourg est un pays où les compétences réclamées sont généralement très élevées au niveau de la demande, mais où l'offre ne suit pas toujours.

L'objectif est dès lors d'augmenter la qualité de l'offre. Mais c'est aussi une question d'image de marque pour l'artisanat. Raison pour laquelle la structure des centres de compétences vise aussi à attirer vers ces métiers d'autres personnes que celles qui ont échoué à l'école.

Au Luxembourg, en tant que bons parents, vous envoyez vos enfants au lycée, si ça ne marche pas ils vont au lycée technique, et si ça ne marche toujours pas ils vont faire un apprentissage dans un métier artisanal. Ce n'est pas une

logique, ça! Nous voulons aussi attirer d'autres personnes, qui ont obtenu leur bac par exemple, vers l'artisanat, en créant une offre spécifique pour y parvenir.

Mais nous ne donnons pas de diplômes. Ça, c'est l'État. En ce qui nous concerne, nous distribuons des certificats sectoriels de formation.

Quand vos deux centres de compétences ont-ils officiellement débuté leurs activités?

«Les deux structures ont été créées juridiquement le 30 juillet, via des groupements d'intérêt économique, et elles sont entrées en fonction le 1^{er} août, même si pour l'instant je suis seul.

À combien d'entreprises et de salariés destinez-vous vos formations? Et quand débiteront-elles?

«Nous estimons qu'il y a environ 3.500 entreprises et 57.000 salariés concernés par ces formations qui débiteront fin 2016. J'ai pour l'instant recruté six personnes qui débiteront le 1^{er} janvier prochain. Ce sont des personnes qui ont des compétences dans un, deux ou trois métiers de l'artisanat et qui ont une expérience dans la formation. Nous avons aussi embauché des personnes spécialisées dans l'ingénierie pédagogique qui seront les concepteurs et les organisateurs des formations.

Puis nous allons recruter aussi un nombre important des formateurs externes, provenant d'entreprises mais également d'écoles avec lesquelles nous allons travailler. Il y aura donc des synergies pour que les 14 formations et les 28 métiers représentés soient entièrement couverts.

De quelle manière vos centres de compétences vont-ils être financés?

«C'est là que réside l'une des idées novatrices de ce projet, puisque les centres de compétences vont être financés par les entreprises elles-mêmes.

Elles ont signé le 3 juillet un accord interprofessionnel devenu entretemps un règlement grand-ducal avec une valeur légale obligeant les entreprises de deux secteurs à cotiser pour ces formations à hauteur de 0,5% par an de leur masse salariale dans un fonds chargé de nourrir les centres de compétences d'un point de vue financier.

Les formations seront ensuite gratuites pour les salariés de ces entreprises, puisqu'il n'est bien entendu pas question de payer deux fois!

Quel sera le budget annuel de ces deux structures?

«Il sera de l'ordre de 4 millions d'euros par an. Mais nous allons aussi bénéficier de moyens supplémentaires octroyés par le Fonds social européen, par le biais du ministère du Travail, et d'un terrain de trois hectares qui nous a été mis à disposition par le ministère de l'Économie, à Bettembourg, pour y construire un bâtiment de formation.

Avant qu'il ne soit opérationnel, nous allons travailler avec des centres de formation qui existent déjà, aussi bien à l'IFSB à Bettembourg que dans les centres de formation de l'État, mais également à Trèves et à Longwy.

Au-delà de la formation, vous affichez également d'autres objectifs...

«Oui, à commencer par la veille technologique! Nous n'allons pas seulement aider les personnes. Nous allons aussi aider les entreprises à trouver et à développer de nouvelles technologies dans leurs métiers. Raison pour laquelle nous allons par exemple travailler avec des fournisseurs de matériaux et de procédés.

Nous comptons utilement former des personnes inscrites à l'Adem.

Marc Ant, administrateur délégué des centres de compétences de l'artisanat

Partager

Et l'économie solidaire fera également partie de nos préoccupations. Nous ne sommes pas là pour résoudre les problèmes du chômage du Grand-Duché de Luxembourg mais, puisque nous avons besoin d'un nombre assez important de personnes pour l'artisanat dans le futur – 7.000 d'ici quelques années selon nos estimations –, nous comptons utilement former des personnes inscrites à l'Adem pour les intégrer dans le secteur de l'artisanat. Nous pourrions leur assurer une formation de base dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Peut-on dire que votre projet est novateur?

«Oui, je le pense. Nous avons développé un concept propre et innovant. Pour une fois au Luxembourg, on n'a pas été copier quelque chose qui se faisait déjà ailleurs.»